



**AGENCE CONGOLAISE DE L'ENVIRONNEMENT  
PROGRAMME D'APPUI A L'ATTEINTE AUX JALONS  
TASK-FORCE**



**RAPPORT DE MISSION DE CONTRE VERIFICATION DES  
DONNEES DE TERRAIN PAR LES SERVICES COMPETENTS  
ET INSTALLATION DES BRIGADES DE SURVEILLANCE  
ENVIRONNEMENTALE A BUMBA, DANS LA PROVINCE  
DE LA MONGALA.**

**Par : - Monsieur Félix MBUMBA-N'TE-YA  
- Madame Lionnelle MAYOMBO MOSEKA**

**SEPTEMBRE 2025**



## **Table des matières**

### **I. INTRODUCTION**

I.1. Contexte et justification

I.2. Objet de la Mission

I.3. Composition de l'Equipe de la Mission

### **II. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

.2.1. Chronogramme de travail.

2.2. Visite in-situ

2.3. Analyse documentaire

### **III. RESULTATS ATTENDUS (Livrables)**

### **IV. DEROULEMENT DE LA MISSION**

### **V. DIFFICULTES RENCONTREES**

### **VI. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

### **VII. ANNEXES : Photos, Factures et autres**



## **I. INTRODUCTION**

### **1.1. Contexte et justification**

Au regard du plan d'action (feuille de route) des activités prévues par la task-force, une mission de contre vérification des données de terrain par les services compétents et d'installation des brigades de surveillance environnementale pérenne à Bumba dans la Province de la Mongala a été effectuée par les Experts de l'Agence Congolaise de l'Environnement.

Bien que le secteur forestier joue un rôle considérable dans le développement de la Province, sa gestion reste problématique en raison de l'importance croissante de l'exploitation informelle au dépend de l'activité formelle et en raison du dualisme qui existe entre la législation de protection de l'environnement qui n'est pas toujours connue de la communauté locale et les coutumes ancestrales qui ne sont pas toujours en adéquation avec la dite législation.

Pour ce faire, l'Agence Congolaise de l'Environnement a diligenté une mission de contre vérification des données sur terrain, en vue de vulgariser les textes légaux pertinents en matière de protection de l'environnement et de préparer la mise en place des brigades surveillance environnementale dans le territoire de Bumba.

### **1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION**

La mission assignée aux Experts a consisté à vérifier les données de terrain sur la protection de l'environnement et à vulgariser les textes légaux qui régissent ce secteur, en vue de préparer la mise en place des brigades de surveillance environnementale permanentes dans le territoire de Bumba.

### **1.3 COMPOSITION DE L'EQUIPE**

Suivant l'ordre de mission collectif n°089/ACE/DG/JCEE/JNS/2025 du 24 septembre 2025, l'équipe de l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE), désignée pour cette mission était constituée de deux personnes dont les noms et fonction sont repris ci-après:

- Monsieur MBUMBA-N'TE-YA Félix, Directeur, Chef de Mission et
- Madame MAYOMBO MOSEKA Lionnelle, Chef de Service.

## **II. APPROCHE METHODOLOGIQUE**

### **2.1 CHRONOGRAMME DE TRAVAIL**

En vue d'atteindre les objectifs assignés, les Experts se sont proposé une approche méthodologique s'articulant en deux principales étapes suivantes:



rencontre avec les parties prenantes pour la vérification des données de terrain et ateliers de vulgarisation des textes légaux pertinents en matière de protection de l'environnement.

Dès l'arrivée ; il y a eu présentation des civilités aux Autorités Provinciales dont le Superviseur de l'environnement, Mme l'Administrateur du territoire, Mr le Procureur de la République, Mr le Président du Tribunal, le Secrétaire Général de la FEC et les Coordonnateurs de la Société Civile et de quelques ONG du territoire de Bumba.

Toutes ces rencontres avaient pour objectif de recueillir les données existantes et leur localisation (renseignements généraux, travaux initiés, description du site d'ouvrages); de convenir et/ou fixer le planning de l'organisation des ateliers de vulgarisation des textes légaux pertinents..

- Organisation de l'atelier avec les ONG

Le premier atelier a été organisé avec les ONG environnementales de Bumba.

- Organisation de l'Atelier avec les membres de la société civile

Le deuxième atelier l'a été avec les membres de la société civile de Bumba.

- Organisation de l'atelier avec les agents de l'administration de l'Etat au niveau de Bumba

Le troisième atelier a été organisé avec les agents de l'administration de l'environnement au niveau de Bumba.

## **2.2. CONTENU DES ATELIERS**

Au cours de ces ateliers de vulgarisation des textes légaux, l'occasion a permis à la mission de procéder à la contre vérification des données de terrain sur la protection de l'environnement dans cette contrée de la République.

Quelques textes avait été reproduits et distribués aux différents participants dans le mesure du possible pour rendre disponibles ces textes sur le terrain et favoriser leur vulgarisation.

Il s'agit de :

- Loi n° 11/009 du 9 juillet 2011 relative à la protection de l'environnement, telle que complétée et modifiées par l'Ordonnance-Loi N° 23 – 007 du 03 Mars 2023.



- Décret n° 14/019 du 2 août 2014 fixant les règles de fonctionnement des mécanismes procéduraux pour la protection de l'environnement.

Après avoir vulgarisé les textes légaux, l'équipe a jugé bon de recueillir les éléments de contre vérification des données de terrain sur la protection de l'environnement dans ce territoire.

### **2.3. Eléments de contre vérification**

Des dires des participants aux ateliers, la province est victime d'un déboisement qui inquiète. Les efforts sont fournis de manière dispersée et ne suffisent pas pour que cela soit durable.

Les fruits des projets réalisés avec l'appui d'ENABEL dans le cadre du PIREDD Mongala ne sont pas satisfaisants.

Le besoin reste persistant pour la réalisation des projets durables de reboisement et d'intégration des activités réhabilitantes et alternatives pour lutter contre le déboisement.

### **III. Résultats obtenus sur terrain**

Les résultats attendus dans le cadre de cette mission sont :

- La prise de conscience d'avoir une brigade de surveillance de l'environnement de manière permanente à Bumba ;
- La déforestation est accentuée dans la province de la Mongala.
- Il manque les projets dans le sens du reboisement bien structurés;
- L'état actuel de l'environnement et de la vie sociale actuelle des populations nécessitent un appui certain et consécutif pour des résultats concrets dans le domaine de protection de l'environnement;
- La prise en compte des mesures de protection environnementale et sociale n'est pas effective dans les projets mis en place et les activités de développement ;

### **III. DEROULEMENT DE LA MISSION**

La mission a débuté par la présentation des civilités aux Autorités Provinciales (Superviseur de l'Environnement, l'Administrateur du Territoire, le Procureur de la République ; le Président du Tribunal etc.) en vue de parler de l'objet de la mission.



Les lignes qui suivent résument l'essentiel des constats faits par l'équipe des experts de l'ACE en mission à Bumba, dans la Province de la Mongala en République Démocratique du Congo.

#### **4.1 ATELIERS AVEC LES PARTIES PRENANTES**

Il s'est tenu trois ateliers lors de la mission à Bumba, un avec les membres des ONG environnementales, un avec les membres de la société civile et un autre avec les agents de l'administration de l'environnement de Bumba.

Les échanges avec l'administration de l'environnement de Bumba ont permis d'avoir une idée du déroulement de l'exploitation forestière qui ne respecte pas la législation en vigueur et de compléter la collecte d'informations initiée au niveau de l'Agence Congolaise de l'Environnement sur les sociétés qui exploitent la forêt.

Ces ateliers ont permis aux participants de comprendre l'importance de la protection de l'environnement, de l'évaluation environnementale et sociale et de connaître les types de projets assujettis aux études environnementales et sociales.

Par rapport à la mise en place de la brigade environnementale, la mission a estimé que le temps imparti ne le permettait pas, néanmoins, il a été annoncé la nécessité de mettre en place de telle brigade pour mieux suivre et renforcer les actions de protection de l'environnement. La société civile a estimé qu'une formation en amont serait très nécessaire et cela demande un temps d'au moins quinze jours chose difficile à accomplir compte tenu de la durée de la mission, en plus la société civile ne possédait pas encore les textes légaux qui règlementent le secteur de l'environnement.

#### **4.3 VERIFICATION DES DONNEES SUR TERRAIN**

Cette tâche a été réalisée simultanément avec les ateliers qui ont permis un échange interactif entre la mission et les autres parties prenantes.

#### **V. Difficultés rencontrées et solutions envisagées**

Pour cette période de mission, nous avons connu plusieurs difficultés d'ordre organisationnel puisque le programme des vols des avions pour Bumba était très instable. Nous avons connu trois reports de vols.

Ce qui fait que les billets ont été achetés à plus d'argent que ce qui était prévu dans le budget.



Les moyens n'ont pas suffi pour donner à tout le monde les textes concernés pour une vulgarisation effective.

## **VI. Recommandations**

L'équipe de l'ACE en mission à Bumba propose qu'une mission spéciale dédiée à la mise en place de la brigade de surveillance environnementale pérenne.

Que cette mission soit uniquement pour la formation et la mise en place de la brigade de surveillance environnementale.

## **CONCLUSION**

La mission a réussi à mettre à la disposition des autorités locales et des autres parties prenantes les textes pertinents pour la protection de l'environnement.

Un besoin visible de la mise en place d'une brigade de surveillance environnemental est réel sur le terrain.

L'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE » reste disponible à accompagner le PAAJ pour la durabilité de ses missions.

Fait à Kinshasa, le 14/10/2025

**MAYOMBO MOSEKA Lionnelle**, Rapporteuse

**MBUMBA-N'TE-YA Félix**, Chef de Mission

Approuvé par

**Ir Jean Claude EMENE ELENGA**

Coordonnateur de la Taskforce



# ANNEXES



Rencontre avec le superviseur de l'environnement de Bumba



Présentation des civilités à Mme l'Administrateur du Territoire de Bumba



Vue de l'atelier avec les membres des ONG locales





Vue de l'atelier avec les membres des ONG locales





Vues de l'atelier avec les notables et la société civile





Vue de la rencontre avec les membres du GCTRR Bumba



Vue de l'atelier avec les agents de l'administration de l'environnement



Vues de l'atelier avec les membres de la société civile

